

PROVINCE DE BRABANT

WALLON

Arrondissement de NIVELLES

COMMUNE

de

ITTRE



Avis

Conformément à l'article L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 17 novembre 2020, a décidé d'établir le règlement suivant :

- **Taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés**

Cette délibération a été approuvée par l'autorité de tutelle en date du 24 décembre 2020.

Les dossiers peuvent être consultés à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h et ce durant 10 jours à partir du 29 décembre 2020.

Ittre, le 29 décembre 2020.

La Directeur général, ff

C. Kuc

Le Bourgmestre,

Ch. Fayt

